



CDEN de repli du jeudi 7 février 2019

Déclaration de l'UNSA Education

Mesdames et Messieurs les membres de ce CDEN,

Gilet jaunes, stylos rouges... Cette nouvelle année démarre avec la multiplication des contestations. A force de vouloir se passer des corps intermédiaires, l'exécutif se trouve en prise directe avec une grogne radicale à laquelle il semble impossible de répondre. Ces mouvements nous interrogent aussi, nous, syndicats. Par ailleurs, certains députés de la majorité actuelle alimentent cette contestation par un amendement sur la direction d'école qui est inacceptable. Un casus belli qui, si cet amendement passe, va enflammer la profession, directrices et directeurs en premier.

Je nous souhaite à toutes et tous que l'année 2019 soit celle d'un dialogue social rénové qui renforce notre démocratie.

Ce CDEN est celui de la répartition des moyens dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019. Parallèlement, notre fédération souhaite connaître la politique de prise en charge des jeunes mineurs accueillis dans notre département en 2018 (1875 en 2018).

Concernant le 1er degré, avec 2 emplois et une stabilité démographique, la dotation ne permettra pas à la fois de répondre aux priorités ministérielles et à tous les besoins identifiés sur le terrain :

- achever le dédoublement voulu pour les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire ;
- baisser les effectifs par classes
- préserver et structurer l'offre éducative en milieu rural ;
- améliorer les conditions d'enseignement en maternelle où les classes sont très souvent surchargées au regard des enjeux de réductions des inégalités dès le plus jeune âge ;
- consolider les Rased ;
- maintenir le remplacement à son niveau actuel ;
- avoir des marges pour avancer sur la direction d'école inscrite à l'agenda social à la demande du SE-Unsa.

Concernant le second degré, l'UNSA Education dénonce l'affichage en trompe-l'œil où le Ministère tente un tour de passe-passe pour dissimuler la suppression de 2085 emplois qu'il convertit en heures supplémentaires. L'UNSA Education le redit : les heures supplémentaires et les postes ce n'est pas pareil, ni pour les élèves, ni pour les professeurs. Ces mesures vont mettre encore un peu plus sous pression les établissements alors que les enseignants ont exprimé leur opposition aux heures supplémentaires imposées au travers de la pétition lancée par le SE-Unsa en septembre.

La suppression des emplois va mettre des établissements de notre département sous pression. En effet ils devront à la fois accueillir plus élèves et mettre en œuvre des réformes structurelles importantes comme au lycée général et technologique ou dans la voie professionnelle.

Parallèlement, notre fédération acte les efforts financiers faits par le Conseil Départemental pour la rénovation des collèges. Quelques questions :

- Où en sont les travaux des 14 « projets structurants » engagés ;
- Qu'en est-il de la poursuite de l'aménagement des collèges pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- Qu'en est-il du développement de la fibre optique et de l'équipement informatique ;
- Qu'en est-il de l'engagement du département sur les transports d'élèves et le projet de mise en réseau des collèges du Grand Pressigny et Preuilly sur Claise ?

En conclusion, Mesdames Messieurs, l'UNSA Education dénonce à nouveau le retour des suppressions d'emploi qui hypothèquent l'avenir des écoliers, collégiens, lycéens d'aujourd'hui.

L'égalité des chances ne sera pas au rendez-vous de la rentrée 2019. Quant à la confiance elle est perdue !

Pour terminer à propos du quorum non atteint serait-il possible que les absents de lundi dernier se cotisent pour me rembourser la somme de 2,85 € correspondant à une heure vingt de stationnement sur le parking de la place de la Préfecture.